



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21090761***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

19 JUL. 2021

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION GREFFE

MONITEUR BELGE

23 -07- 2021

BELGISCH STAATSBLAAD

N° d'entreprise : 884 547 156

Nom

(en entier) : FUTUR AUX SPORTS

(en abrégé) :

Forme légale : asbl

Adresse complète du siège : rue de la Solidarité 80 - 7700 MOUSCRON

Objet de l'acte : Approbation des comptes et démissions

Les membres de l'asbl FUTUR AUX SPORTS, réunis en assemblée générale ce 21 octobre 2020 ont adopté :

1. Démissions

Vu l'article 7 des statuts stipulant que « Les membres qui seront absents non représentés à deux assemblées générales consécutives seront réputés démissionnaires. »

L'Assemblée Générale acte à la démission de Messieurs Christian VERCLEVEN et Jean-Pierre LIPPINOIS.

2. Renouvellement du mandat des Administrateurs ;

Vu l'article 19 des statuts stipulant que « L'association est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins quatre membres, nommés pour un terme de six ans renouvelables par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles ».

Considérant qu'il y a lieu de renouveler le mandat des administrateurs de l'association ;

L'Assemblée Générale nomme à l'Unanimité pour un terme de 6 ans :

Monsieur BATAILLE Gonzague
Monsieur BRUTSAERT Guy
Monsieur DE ROECK Jean-Pierre
Monsieur DENYS Alexandre
Monsieur DUFERMONT Jean-Pierre
Monsieur FRANCEUS Michel
Monsieur SCHELFHOUT Jacques
Madame VALCKE Kathy
Madame VANDORPE Mathilde
Monsieur VANGYSEL Pascal
Monsieur VANZEEVEREN Raymond

Et décide de nommer Monsieur Michel FRANCEUS au poste de président et Monsieur Guy BRUTSAERT au poste de secrétaire-trésorier.

Les membres de l'asbl FUTUR AUX SPORTS, réunis en assemblée générale ce 5 juillet 2021 ont adopté :

1. Approbation des comptes de l'exercice 2020

Le résultat comptable de l'exercice qui couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 enregistre un boni de 18.779,32 €.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Ce boni est affecté aux résultats reportés des années précédentes ;

L'Assemblée Générale approuve à l'UNANIMITE les comptes de l'exercice 2020.

2.Approbation du budget de l'exercice 2021

L'Assemblée générale approuve à l'UNANIMITE le budget pour l'exercice 2021.

3.Approbation du rapport de rémunération 2020

Vu le rapport de rémunération 2020 établi par le Conseil d'Administration de ce jour ;

L'Assemblée Générale approuve à l'UNANIMITE le rapport de rémunération 2020.

4.Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée Générale décharge, à l'UNANIMITE les administrateurs pour les comptes clôturés qui couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Michel FRANCEUS
Président